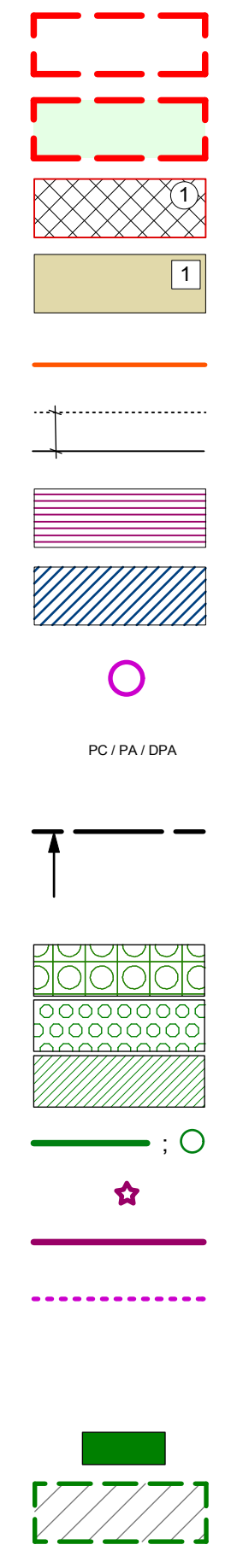


**LEGENDE**

- Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A
- Limite et désignation de la zone ou du secteur : N
- Emplacement réservé et numéro d'opération
- Secteur urbain d'orientations d'aménagement et de programmation et n° d'OAP (dont point de vue : )
- Rue ou partie de rue à règlement particulier
- Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage
- Secteur où la délivrance d'un permis de construire peut être subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants
- Secteur urbain/périurbain où les constructions doivent respecter des dispositions réglementaires particulières du PLU
- Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Parcelle bâtie ou avec permis de construire ou d'aménagement (et déclaration préalable d'aménagement) accordé
- Recul minimum obligatoire le long d'une voie classée à grande circulation : 75 mètres
- ELEMENT A PRESERVER
- Espace boisé classé à conserver ou à créer : bois, haie
- Environnement : bois
- Paysage : espace vert urbain
- Environnement : haie ; arbres d'alignement et arbre remarquable isolé
- Paysage : élément bâti
- Environnement (hydraulique) : fossé
- Cheminement piéton (plan départemental d'itinéraire de promenade et de randonnée, et autre cheminement)
- ETAT DES LIEUX (année 2022)
- Bâtiment agricole
- Périmètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole (indication pour information et prévention)



**Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

**4.7.2. Règlement graphique PALLUAU-SUR-INDRE Centre-Est 1/5000**

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêté du ... du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry

**Le Président**  
Gérard NCAUD

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry  
1, rue Maurice Chevalier  
36700 CHÂTILLON-SUR-INDRE

DOCUMENT DE TRAVAIL 03 2025

Précisions sur la représentation graphique : Lorsqu'un contour de zone se superpose avec la représentation graphique d'une haie à préserver, cette représentation est décalée de 10 mètres pour bien identifier la haie à préserver.

Zones	Surface	Désignation
U	155 m²	Centre ancien à l'intérieur de l'emprise urbaine historique de Châtillon-sur-Indre
Ua	78 m²	Centre ancien dans des autres bourgs
Ua	78 m²	Quartier ou petit ensemble urbain aux constructions majoritairement anciennes en propriété des centres bourgs
Ua	78 m²	Quartier ou petit ensemble urbain résidentiel, majoritairement construit depuis le 20 <sup>ème</sup> siècle
Ua	78 m²	Secteur de jardins en zone urbaine
Ua	78 m²	Secteur destiné aux équipements publics ou d'intérêt public structurants
Ua	78 m²	Secteur destiné aux activités économiques
Ua	78 m²	Secteur destiné aux activités économiques à vocation commerciale
Ua	78 m²	Utilisation future à vocation résidentielle
Ua	78 m²	Utilisation future pour les activités économiques
A	155 m²	Zone agricole
A	155 m²	Secteur de table et de capacité d'accueil limitée à domicile d'hébergement
A	155 m²	Secteur agricole petit urban ou des bâtiments agricoles compatibles avec le principe de l'hébergement d'urgence, dont des activités de maraîchage
A	155 m²	Secteur agricole à forte valeur paysagère à protéger
A	155 m²	Secteur de table et de capacité d'accueil limitée pour des activités autres non agricoles
N	78 m²	Zone naturelle de la vallée de l'Indre recouvrant le site Natura 2000 Vallée de l'Indre
N	78 m²	Secteur de l'Équipe de France
N	78 m²	Secteur forestier couvert par un plan simple de gestion
N	78 m²	Secteur de table et de capacité d'accueil limitée à domicile d'hébergement
N	78 m²	Secteur de jardins en zone naturelle
N	78 m²	Secteur de table et de capacité d'accueil limitée pour les hébergements de loisirs et de tourisme
N	78 m²	Secteur de table et de capacité d'accueil limitée pour le sport récréatif de loisir à la nature
N	78 m²	Secteur de table et de capacité d'accueil limitée pour les sports et activités de loisirs liés à la nature
N	78 m²	Secteur de table et de capacité d'accueil limitée pour des activités touristiques, culturelles et éducatives
N	78 m²	Zone naturelle des vallées affluentes de la vallée Indre ou d'autres bassins versants
N	78 m²	Secteur de table et de capacité d'accueil limitée pour des activités autres non agricoles ou forestières

N° PLAN	AFFECTATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE	SURFACES	RESERVATION AU NIVEAU DE
1	Déplacement de voirie rue des Petits Champs	155 m²	Commune
2	Aménagement du carrefour à l'angle de la rue de la Gare et de la route départementale 63, aux Verrières	78 m²	Consent départemental
3	Aménagement du carrefour à l'angle de la route départementale 15 et de la route départementale 63, à Chazy	255 m²	Consent départemental